



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la réunion par le président à 13 h 09.

Le président souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2. NOMINATION DES PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du conseil d'administration de la FQCSF, Richard Lapointe, agit d'office à titre de président de l'assemblée.

Renée Lajeunesse propose que Gisèle Doyon agisse à titre de secrétaire de l'assemblée. Claudine Moranville appuie.

À la suite du vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE – AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

Le président de l'assemblée confirme que le délai d'envoi de l'avis de convocation prévu aux règlements de la FQCSF (30 jours) est respecté, puisqu'il a été envoyé le 17 mai dernier. Le quorum, fixé au nombre de membres présents, est également respecté.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Sylvain Coulombe en propose l'adoption. Gaétan Plante appuie.

À la suite du vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Annexe 1

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 JUIN 2022 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2022

Le président de l'assemblée avise les participants que, selon les règlements de la FQCSF, il doit procéder à la lecture du projet de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2022 ainsi que de celui de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022. Ces documents ayant été préalablement publiés sur le site Internet de la FQCSF et ayant été envoyés aux participants avant l'AGA, il demande d'être dispensé de cette lecture.

Guy Couture propose l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'AGA du 18 juin 2022. Dolorès Fortin appuie.

Guy Couture propose l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 18 juin 2022. Dolorès Fortin appuie.

Annexe 2

Dolorès Fortin propose l'exemption de la lecture du procès-verbal de l'AGE du 15 octobre 2022. Pierre Bergeron appuie.

Dolorès Fortin propose l'adoption du procès-verbal de l'AGE du 15 octobre 2022, tel que présenté. Pierre Bergeron appuie.

Annexe 3

À la suite du vote, les procès-verbaux de l'AGA du 18 juin 2022 et du 15 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

a) Rapport du président

Voir le rapport annuel page 8

Richard Lapointe présente un rapport verbal.

b) Rapport de la directrice générale

Voir le rapport annuel page 9 à 21

Lyne Boisvert présente son rapport en résumant le document imprimé.

Le président et la directrice générale répondent aux diverses questions des participants.

7. RAPPORT FINANCIER 2022-2023 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

Francine Plante présente un projet d'états financiers en date du 31 mars 2023; ce document est distribué aux participants.

Des précisions sont apportées par Richard Lapointe. Il mentionne entre autres que l'expert-comptable de la FQCSF n'a pas été en mesure de présenter une version finale de ce document, car le rapport concernant la subvention d'appariement, le fonds de réserve ainsi que le fonds de dotation, fourni par le RLSQ quant à la campagne philanthropique 2022-2023 de la FQCSF, n'est pas conforme à la réalité. Néanmoins, les informations présentées donnent une bonne idée de la situation avantageuse de la Fédération lui permettant le développement prévu à la planification stratégique.

Richard Lapointe présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023-2024.

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Francine Plante suggère de retenir les services du Groupe RDL Drummondville sencrl pour le prochain exercice financier.

Anne Beaulieu propose la firme Groupe RDL Drummondville sencrl à titre de vérificateur des comptes de la FQCSF pour l'exercice 2023-2024. Claude Charron appuie.

À la suite du vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Durant la plénière de l'avant-midi, on a répondu aux questions des membres.

10. ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Richard souligne le départ de Francine Plante après plus de 20 années au conseil de la FQCSF; on lui remet un chèque au montant de 4 000 \$ pour sa participation du CM de 2024 à Vichy, si elle le souhaite.

Le président salue également l'apport de Louise Blais à titre d'administratrice et lui souhaite la bienvenue à titre d'agente de développement.

Le président de l'assemblée demande une proposition afin de nommer le président et le secrétaire d'élection.

Claude Charron propose que Richard Lapointe agisse comme président d'élection et que Gisèle Doyon agisse à titre de secrétaire d'élection. Gaétan Plante appuie.

À la suite du vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président d'élection résume les règlements de la FQCSF et le processus électoral. Puis, il indique l'état du mandat des sept administrateurs.

Richard Lapointe : en cours de mandat

Luc Perron : en cours de mandat

Gisèle Doyon : en cours de mandat

Dino Barnabé : en cours de mandat

Angèle Courteau : terme échu – sollicite un nouveau mandat

Louise Blais : terme échu – non éligible

Francine Plante : terme échu – ne sollicite pas de nouveau mandat

Il reste donc trois postes à pourvoir.

Le président d'élection apporte des précisions sur la formation du comité de sélection des administrateurs. Comme nous n'avons reçu qu'une seule candidature, il n'a pas été nécessaire de faire appel aux services de Dupuis Ressources humaines pour procéder au choix d'un candidat. Il explique également le déroulement du vote. Les participants sont invités à proposer un membre éligible. Selon l'article 33 des règlements généraux de la FQCSF, les délégués et les observateurs membres de la Fédération présents peuvent être mis en nomination lors de ces élections, de même que les membres en règle qui ont fait parvenir une procuration écrite au président avant l'assemblée générale. La proposition doit être appuyée par un autre membre.

Le président d'élection mentionne également qu'on peut se proposer soi-même pourvu qu'on reçoive un appui. Les administrateurs sortants sont en principe rééligibles, mais une proposition en bonne et due forme doit être reçue de l'assemblée. Après cette explication, le président de l'assemblée déclare la période de mise en candidature ouverte

Proposeur	Appuyeur	Candidat proposé	Acceptation
Danielle Bernier	Pierre Bergeron	Pierre Bergeron	Oui
Claude Charron	Gaétan Plante	Angèle Courteau	Oui
Anne Beaulieu	Guy Couture	Claudine Moranville	Non
Claudine Moranville	Lucie Audet	Anne Beaulieu	Non
Daniel D. Tremblay	Nicole Bernier	Lucie Audet	Non

Après avoir déclaré close la période mise en candidature, le président d'élection procède à l'appel des candidats pour connaître leur intérêt en débutant par le dernier nom proposé et en terminant par le premier.

Lucie Audet refuse sa mise en candidature.

Anne Beaulieu refuse sa mise en candidature.

Claudine Moranville refuse sa mise en candidature.

Angèle accepte sa mise en candidature.

Pierre Bergeron confirme son intérêt.

Le président déclare élus par acclamation Angèle Courteau et Pierre Bergeron. Il reste un poste pourvoir.

Guy Couture propose que le Conseil d'administration pourvoie le poste vacant au cours de la prochaine année. Danièle Bernier appuie.

À la suite du vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AJOURNEMENT

L'assemblée est ajournée à 15 h 30 pour permettre au nouveau conseil d'administration de se retirer.

RETOUR EN ASSEMBLÉE

Le président annonce la composition du CA pour l'exercice 2023-2024 :

Richard Lapointe	président
Luc Perron	vice-président
Angèle Courteau	trésorière
Gisèle Doyon	secrétaire
Dino Barnabé	administrateur
Pierre Bergeron	administrateur

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Claude Charron propose la levée de l'assemblée. Sylvain Coulombe appuie.

La séance est levée à 15 h 55.

Richard Lapointe
Président de l'assemblée

Gisèle Doyon
Secrétaire de l'assemblée



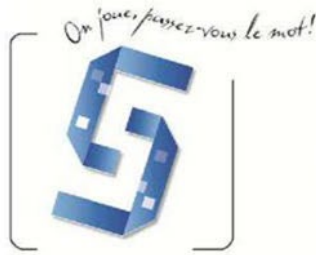
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
des clubs de **Scrabble** francophone

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FQCSF **SAMEDI 17 JUIN 2023, 13 h**

Hôtel Quality Suites
2125, rue Canadien, Drummondville, J2C 7V8
Salle Hocus Pocus

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination des président et secrétaire de l'Assemblée
3. Constatation de la régularité de l'assemblée – Quorum et avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 18 juin 2022 et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022
6. Présentation du rapport annuel
 - a) Rapport du président
 - b) Rapport de la directrice générale
7. Rapport financier 2022-2023 et prévisions budgétaires 2023-2024
8. Nomination du vérificateur
9. Période de questions
10. Élection au Conseil d'administration
11. Levée de l'Assemblée



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE® FRANCOPHONE,
TENUE LE 18 JUIN 2022, À DRUMMONDVILLE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la réunion par la directrice générale à 13 h 11.

La directrice générale, Lyne Boisvert, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2. NOMINATION DES PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du conseil d'administration de la FQCSF, Richard Lapointe, agit d'office à titre de président de l'assemblée.

Guy Couture propose que Lyne Boisvert agisse à titre de secrétaire. Nicole Bernier appuie.

À la suite du vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE – AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

Le président de l'assemblée confirme que le délai d'envoi de l'avis de convocation prévu aux règlements généraux de la FQCSF (30 jours) est respecté, puisqu'il a été envoyé le 19 mai dernier, et que le quorum (membres présents) est également respecté. **Annexe 1**

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Lyne Laramée en propose l'adoption. Sylvain Coulombe appuie.

À la suite du vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité. **Annexe 2**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUILLET 2021

Le président de l'assemblée avise les participants que, selon les règlements de la FQCSF, il doit faire la lecture du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 17 juillet 2021. Ce document ayant été préalablement publié sur le site Internet de la FQCSF et envoyé aux participants avant l'AGA, il demande d'être dispensé de cette lecture.

Guy Couture propose l'exemption de la lecture dudit procès-verbal. Lucie Bolduc appuie.

À la suite du vote, l'exemption de la lecture du procès-verbal est adoptée à l'unanimité.

Gilles Couture propose l'adoption du procès-verbal déposé. Nicole Bernier appuie.

À la suite du vote, le procès-verbal de l'AGA 2021 est adopté à l'unanimité. **Annexe 3**

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

a) Rapport du président

Voir le rapport annuel, page 8

Richard Lapointe présente un rapport verbal.

Depuis 2018, la Fédération a parcouru beaucoup de chemin. Elle est devenue un organisme national de loisir (ONL) et s'est dotée d'une direction générale afin d'assurer une permanence en ce qui concerne les opérations.

Le programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) pourvoit au financement de la direction générale et lui donne les moyens de se développer afin d'occuper pleinement son champ d'action sur le territoire québécois. Fort de cet apport, notre partenaire, le ministère de l'Éducation du Québec, nous demande d'adopter un cadre de gouvernance qui assure une saine gestion dans l'intérêt des adeptes du Scrabble et plus particulièrement des membres de la Fédération.

Au cours de l'exercice 2021-2022, profitant d'une accalmie au niveau des opérations à cause de l'épidémie de COVID 19, nous avons intensifié nos travaux pour développer la gouvernance. Nous disposons maintenant de plusieurs politiques et codes qui encadrent les processus décisionnels à plusieurs niveaux, en commençant par le conseil d'administration. On parle ici de politiques de gestion (financière, ressources humaines, gestion de risques) et de politiques encadrant les comportements des administrateurs (conflits d'intérêts, confidentialité, respect de l'intégrité des personnes). Au niveau des clubs et des membres individuels, nous avons élaboré le code du joueur et ferons connaître dans les prochains mois les sections qui concernent l'intégrité des membres au sein de la politique sur l'intégrité.

En plus des politiques et codes mentionnés ci-dessus, nous avons entrepris la révision des règlements généraux. Le projet est achevé et une assemblée générale extraordinaire est planifiée pour le 25 septembre prochain à Trois-Rivières, au lendemain du tournoi du club de Trois-Rivières.

Sur le plan des opérations, les effets de la pandémie s'estompent et les activités normales reprennent progressivement le rythme de croisière que l'on connaissait avant. Pour apprécier convenablement la situation de la Fédération aujourd'hui, tant sur le plan financier que des résultats en regard de sa mission, il faut embrasser plus d'un exercice financier. L'évolution de la Fédération est en pleine effervescence. Jusqu'à maintenant nous nous sommes donné des moyens d'agir. Cela s'exprime dans trois axes : la planification stratégique qui guide nos pas, un financement suffisant, dont une grande partie est redevable à l'effort des membres lors des deux dernières campagnes de dons, et enfin une gouvernance bien articulée et garante d'une saine gestion.

Bien sûr, la pandémie a obligé le report de certains projets de développement. Les états financiers que l'on regarde aujourd'hui nous montrent un excédent à l'actif net qui illustre le potentiel de l'accumulation de la ressource financière nous donnant une formidable opportunité de passer à l'action dès que possible. Ainsi, la croissance du nombre de membres (clubs et individus) et une fréquentation plus assidue aux activités de tournoi sont des objectifs prioritaires.

Au cours de la prochaine année, nous amorcerons des développements plus visibles aux membres. Ainsi, le site Internet sera refait complètement pour avoir une partie publique, plus promotionnelle et aguichante et une section de type intranet pour l'information destinée aux membres seulement. La stratégie de promotion sera développée au cours des prochaines semaines avec l'aide d'une firme de communication et les clubs seront des parties prenantes dans l'application locale de l'effort de recrutement.

Je tiens à remercier sincèrement tous les administrateurs de leur implication pour la Fédération. Les efforts qu'ils ont déployés notamment dans le développement des outils de gouvernance méritent d'être soulignés. Je remercie d'abord nos dirigeants : Luc Perron à la vice-présidence, Francine Plante à la trésorerie et Louise Blais au secrétariat. Je remercie les autres administrateurs Angèle Courteau et Jean-Simon Tremblay, sans oublier Dino Barnabé qui a dû démissionner en cours de mandat.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Durant la plénière de l'avant-midi, on a répondu aux questions des membres.

10. ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de l'assemblée demande une proposition afin de nommer le président et le secrétaire d'élection.

Anne Beaulieu propose qu'Angèle Courteau agisse comme présidente d'élection et que Lyne Boisvert agisse à titre de secrétaire d'élection. Guy Couture appuie.

À la suite du vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente d'élection résume les règlements de la FQCSF et le processus électoral. Puis, elle indique l'état du mandat des sept administrateurs.

Richard Lapointe – terme échu – rééligible

Luc Perron – terme de 1 an échu – rééligible

Louise Blais, terme échu – rééligible

Francine Plante, en cours de mandat

Angèle Courteau, en cours de mandat

Jean-Simon Tremblay, terme échu – rééligible, mais ne désire pas poursuivre

Dino Barnabé, démissionnaire, poste vacant

Il y a donc cinq postes à pourvoir, soit quatre de deux ans et un d'un an.

La présidente d'élection explique le déroulement du vote. Les participants sont invités à proposer un membre éligible. Selon l'article 33 des règlements généraux de la FQCSF, les délégués et les observateurs membres de la Fédération présents peuvent être mis en nomination lors de ces élections, de même que les membres en règle qui ont fait parvenir une procuration écrite au président avant l'assemblée générale. La proposition doit être appuyée par un autre membre. À cet effet, il faut mentionner que lors de l'envoi de l'avis de convocation, une note était jointe pour susciter un préavis d'intérêt. À la suite de cet appel, une candidature a été reçue par le président, soit celle de Gisèle Doyon.

La présidente d'élection mentionne également qu'on peut se proposer soi-même pourvu qu'on reçoive un appui. Les administrateurs sortants sont en principe rééligibles, mais une proposition en bonne et due forme doit être reçue de l'assemblée. Après cette explication, la présidente de l'assemblée déclare la période de mise en candidature ouverte.

Proposeur	Appuyeur	Candidat proposé
Guy Couture		Gisèle Doyon
Nicole Bernier	Anne Beaulieu	Luc Perron
Gaétan Plante	Lyne Laramée	Richard Lapointe
Gilles Couture	Claude Charron	Louise Blais
Gilles Couture	Lise Paquet	Anne Beaulieu

Après avoir déclaré close la période de mise en candidature, la présidente d'élection procède à l'appel des candidats pour connaître leur intérêt en débutant par le dernier nom proposé et en terminant par le premier.

Anne Beaulieu refuse sa mise en candidature.

Louise Blais accepte sa mise en candidature.

Richard Lapointe accepte sa mise en candidature.

Luc Perron accepte sa mise en candidature.

La candidature de **Gisèle Doyon** est maintenue.

Les résultats obtenus au cours de l'exercice qui vient de se terminer sont en grande partie redevables à la présence de notre directrice générale qui a su agir avec efficacité. Elle a démontré beaucoup de disponibilité, de compréhension, de créativité et de perspicacité pour accompagner le conseil et réaliser son mandat. Son dévouement est exemplaire. Je la remercie pour sa collaboration si précieuse à l'organisation.

b) Rapport de la directrice générale

Voir le rapport annuel, pages 9 à 21

Lyne Boisvert présente son rapport en résumant le document imprimé. Elle mentionne les projets qui se sont déroulés au cours de la dernière année en les associant aux objectifs de la première planification stratégique de la FQCSF. Un projet de formation mis sur pied durant l'exercice 2019-2020 n'a pas pu se concrétiser à cause de la pandémie. Cette année, 13 formations virtuelles concernant la fonction de juge-arbitre, le règlement et l'utilisation de DupliTop ont été offertes à 115 participants.

Afin de donner effet à une prochaine campagne de promotion d'envergure, nous avons fait appel à une consultante pour élaborer un plan de communication. De ce travail de réflexion, on a conclu qu'il fallait procéder d'abord à la création d'une nouvelle image et à la refonte du site Internet de la FQCSF.

Elle mentionne que la campagne philanthropique 2021-2022 a connu un immense succès. Non seulement les membres ont participé plus intensément que l'an dernier, en donnant près de 45 % de plus, mais le taux d'appariement de 450 % a permis de récolter une somme totale de plus de 100 000 \$. La directrice insiste sur une des modalités du programme Placements Sports et Loisirs qui fait en sorte qu'une proportion de 20 % de tout don reçu est versée dans un fonds de dotation. Les montants de ce fonds sont disponibles 10 ans après le dépôt.

Les activités de financement régulières ont évidemment fait l'objet de toute son attention. Entre autres, en octobre 2021, il a fallu déposer une demande de renouvellement de la reconnaissance à titre d'organisme national de loisir (programme PRONL) et une demande de soutien financier pour le cycle 2021-2024 (programme PAFONL). La reddition de compte annuelle a été produite.

En ce qui concerne le développement du Scrabble chez les jeunes, une série de cinq ateliers virtuels a été mise sur pied par Angèle Courteau qui est devenue la directrice de la Commission des jeunes et du Scrabble scolaire à la fin de l'exercice.

En cette période de pandémie, les activités scrabblesques des clubs ont été plutôt limitées. La Fédération a pris la relève quand c'était possible.

7. RAPPORT FINANCIER 2019-2020 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

Francine Plante présente les états financiers.

États financiers au 31 mars 2022

Annexe 4

La trésorière parcourt le document et donne différentes explications. Elle donne des réponses aux questions posées par les membres.

Francine Plante présente les prévisions financières.

Prévisions budgétaires 2022-2023

Annexe 5

Richard Lapointe présente un état des fonds de la FQCSF

Annexe 6

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Francine explique les avantages d'engager la même firme pour le prochain exercice.

Lyne Laramée propose la firme *Groupe RDL Drummondville inc.* à titre de vérificateur des comptes de la FQCSF pour l'exercice 2021-2022. Gaétan Plante appuie.

À la suite du vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente déclare élus par acclamation **Louise Blais, Richard Lapointe, Luc Perron** ainsi que **Gisèle Doyon** et constate qu'il reste un poste à pourvoir.

Des remerciements sont adressés à Jean-Simon Tremblay pour son implication au sein du conseil d'administration de la FQCSF.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Marco Bouchard propose la levée de l'assemblée. Gaétane Provencher appuie.

La séance est levée à 15 h 45.

Richard Lapointe
Président de l'assemblée

Lyne Boisvert
Secrétaire de l'assemblée



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FQCSF
TENUE LE 15 OCTOBRE 2022
À L'HÔTEL QUALITY SUITES
DE DRUMMONDVILLE**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Ouverture de la réunion par le président à 10 h 32. Sont présents :

Membres du conseil :

Richard Lapointe	Président
Luc Perron	Vice-président
Francine Plante	Trésorière
Gisèle Doyon	Secrétaire
Louise Blais	Administratrice
Angèle Courteau	Administratrice

Membre de la direction :

Lyne Boisvert	Directrice générale
---------------	---------------------

Délégués :

Michel Mercier	Membre du club CHA
Jocelyne Mercier	Membre du club CHA
Dolorès Fortin	Membre du club CHA
Sylvain Coulombe	Membre du club SHR

2. NOMINATION DES PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Richard Lapointe et Gisèle Doyon sont désignés pour agir, respectivement à titre de président et de secrétaire de l'assemblée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE – QUORUM ET AVIS DE CONVOCATION

Le président constate que le quorum, fixé au nombre de membres présents, est respecté. De plus, il signale la régularité de l'avis de convocation, envoyé le 14 septembre 2020, conformément aux règlements généraux de la Fédération québécoise des clubs de Scrabble® francophone.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Sylvain Coulombe, appuyé par Dolorès Fortin, l'ordre du jour est adopté tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

5. RATIFICATION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Richard Lapointe indique que le but de cette assemblée générale extraordinaire est d'adopter les modifications apportées par le conseil d'administration aux règlements généraux de la Fédération, après une importante révision, afin de les moderniser pour que ceux-ci reflètent mieux la gouvernance actuelle (Annexe 1). Il résume le document qui a été rendu accessible aux membres sur le site de la FQCSF quelques mois avant la présente réunion.

Principaux points soulignés :

Article 21 : définition du rôle des administrateurs, de leurs responsabilités et de leur formation

Article 23 : limitation de l'implication d'un administrateur à quatre (4) mandats successifs pour un maximum de huit (8) ans

Article 24 : formation d'un comité de sélection pour assurer la nomination de nouveaux administrateurs qui répondent aux besoins du conseil d'administration par leurs compétences

Article 28 : déclaration obligatoire par les administrateurs des situations qui pourraient engendrer des conflits d'intérêts

Article 32 : possibilité de constitution de comités consultatifs qui travaillent en amont du C. A. et répondent à qui des mandats spécifiques sont confiés.

Article 33 : abolition du vote prépondérant du président

Sylvain souligne l'importante implication de Richard dans le dossier de la révision des règlements généraux de la FQCSF et le félicite du travail accompli.

Il est proposé par Sylvain Coulombe, appuyé par Michel Mercier, de ratifier les modifications apportées aux règlements généraux de la Fédération québécoise des clubs de Scrabble® francophone.

6. RATIFICATION DES MODIFICATIONS AUX LETTRES PATENTES

ATTENDU QUE des lettres patentes ont été émises originalement par l'Inspecteur général des institutions financières le 10 septembre 1980, puis modifiées le 7 novembre 1989 pour modifier la dénomination sociale de la Fédération;

ATTENDU QUE la FQCSF est reconnue par le Registraire des entreprises et opère sous le numéro d'entreprise 1142728139;

ATTENDU QUE la définition actuelle du siège social correspond à une adresse précise et que cette adresse a récemment été modifiée et est appelée à changer au cours du temps;

ATTENDU QUE les objets mentionnés dans les lettres patentes sont :

- Promouvoir le jeu de scrabble francophone au Québec;
 - Regrouper les clubs de scrabble francophone en cette province;
- et que cette description ne correspond pas exactement à la portée de la mission actuelle de la Fédération;

ATTENDU QU'aucune précision n'est faite à l'égard des pouvoirs d'emprunt;

ATTENDU QU'aucune précision n'est faite sur la liquidation éventuelle des actifs.

Il est proposé par Luc Perron, appuyé par Dolorès Fortin, de ratifier les modifications proposées aux lettres patentes de la Fédération québécoise des clubs de Scrabble® francophone.

Objets :

- a) Développer la pratique du Scrabble® francophone au Québec; à cet effet :
 - i. Promouvoir cette activité de loisir;
 - ii. Regrouper les clubs de Scrabble® francophone;
 - iii. Regrouper les joueurs de Scrabble® francophone au Québec.
- b) Encadrer, organiser et tenir des activités à caractère compétitif ou amical relativement à la pratique du jeu de Scrabble®.
- c) Vendre des biens et fournir des services de toute nature en relation avec les buts de la personne morale.

Autres dispositions :

Emprunts

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la personne morale;
- b) Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la personne morale.

Liquidation

En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

Adopté à l'unanimité.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Sylvain Coulombe, appuyé par Dolorès Fortin de lever l'assemblée à 12 h 45.
Adopté à l'unanimité.

Richard Lapointe, président

Gisèle Doyon, secrétaire